

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COEUR DE FLANDRE**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2025

DELIBERATION 2025_183

Objet : Exploitation de la station d'épuration d'Hazebrouck et des ouvrages annexes - Autorisation de signature de l'avenant n°2

Séance du mardi seize décembre deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le dix décembre deux mille-vingt-cinq.

Présents (59) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gaëlle LEFEVRE - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Marie-José DUPONT (Suppléante) - Danielle MAMETZ - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Thierry DEHOND - Joël VERMEULEN - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Jean-Jacques DEWYNTER (Suppléant) - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (14) :

Gilles DEVENNE à Gaëlle LEFEVRE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Philippe DUHAMEL à Gaël DUHAMEL - Audrey SCHERRIER à Valentin BELLEVAL - Elise DORMION-ROUSSEZ à Philippe GRIMBER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Roger LEMAIRE à Franck MEURILLON - Rebecca ELSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Yves DEBRUYNE à Jean-Luc BARET

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 73

Secrétaire de séance : Frédéric JUDE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
COEUR DE FLANDRE
REpublique FRANCAISE

DELIBERATION 2025_183

Objet : Exploitation de la station d'épuration d'Hazebrouck et des ouvrages annexes - Autorisation de signature de l'avenant n°2

Par délibération en date du 18 mai 2022, le conseil municipal d'Hazebrouck a attribué à la société SUEZ EAU FRANCE le marché public concernant l'exploitation de la station d'épuration de la ville d'Hazebrouck et ses ouvrages annexes pour un montant de :

- Pour les charges fixes : 3 116 569,34 € HT pour toute la durée du marché soit 72 mois (soit un montant annuel HT de 519 428,22 €),
- Pour les charges variables : montant estimé à 66 108,61 € HT (selon les prix du bordereau des prix unitaires qui seront appliqués aux quantités de déchets réellement évacuées) ;

Ce marché (N° 22ASS004-AR) a été conclu pour une prise d'effet à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée de 6 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R. 2194-2, R. 2194-3 et R. 2194-8 ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation en date du 9 décembre 2025 ;

Considérant l'arrêté préfectoral du 18 août 2023 transférant les compétences Eau Potable, Assainissement et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) à l'intercommunalité au 31 décembre 2023 ;

Considérant la conclusion d'un avenant n°1 pour intégration de deux nouveaux postes de relèvements (P.R. Hollebecque et P.R. Vieux Berquin (Centre Technique)) qui ont été mis en service postérieurement à la signature du contrat initial ;

Considérant l'avis favorable à la demande du titulaire du marché d'intégrer des coûts énergétiques liés à l'exploitation des ouvrages dont les factures énergétiques n'avaient pas été adressées en phase d'appel d'offre dans le document de consultation des entreprises et donc non identifiables par le prestataire ;

Considérant que ces dépenses pour les ouvrages Bassin Tampon Verdun, Poste de Relèvement PAE Creule, Poste Déversoir d'Orage 14 et Bassin Tampon Vieux Berquin constituent des charges supplémentaires non prévues initialement au contrat et que le prestataire doit supporter ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la modification (avenant) n°2 au marché d'exploitation de la station d'épuration d'Hazebrouck et de ses ouvrages annexes avec la société SUEZ EAU FRANCE,
- cet avenant d'un montant total de à 71 387,76 € HT, entraîne une augmentation du montant global du marché de 3,93 %,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Vote :

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 16 décembre 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance,



Frédéric JUDE

Le Président,

Valentin BELLEVAL

